Note de Synthèse : L'Engagement des ONG Nationales dans la Coordination du Cluster Protection au Mali

Le Cluster Protection au Mali a mené de nombreuses initiatives pour intégrer les ONG nationales dans les activités du Cluster. En 2018, sur 66 partenaires répertoriés dans le Plan de Réponse Humanitaire (HRP), 9 sont des ONG nationales ayant activement participé à l'évaluation des besoins humanitaires ainsi qu'à la planification stratégique et opérationnelle du secteur de la protection. Par ailleurs, les ONG nationales ont été activement impliquées dans l'élaboration de la Stratégie du Cluster Protection en 2017.

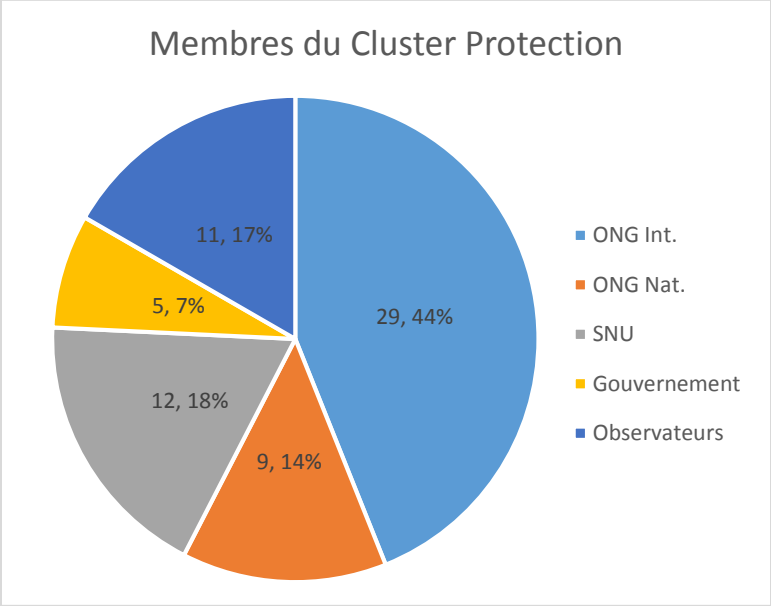

Graphique 1 : Présence opérationnelle des organisations nationales dans le secteur de la Protection au Mali (Source : Cluster Protection Mali, Mars 2018)

De plus, il convient de noter une bonne implication des acteurs étatiques qui occupent **un rôle stratégique de co-facilitateur de la coordination** au niveau du cluster national, des clusters régionaux et de certains sous-clusters ou groupes thématiques. La Direction Nationale pour le Développement Social (DNDS) est par exemple l'agence co-lead de la Commission Mouvement de Populations (CMP). Le Ministère pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) occupe le rôle de co-facilitateur du sous-cluster sur la Protection de l'Enfance (PE) de manière très fonctionnelle, de même que la coordination du sous-cluster sur la Violence basée sur le Genre (VBG).

Une des bonnes pratiques observées pour un meilleur engagement des ONG locales et nationales ainsi que des acteurs étatiques dans les mécanismes de coordination de la protection au Mali est **la délocalisation des réunions de coordination** au niveau des ministères afin d'encourager une coordination plus efficace avec les autorités nationales responsables. Cette pratique a permis une meilleure implication des autorités au niveau national comme régional.

L'implication des autorités nationales dans la coordination des clusters, sous-clusters et groupes thématiques sur la protection a également été renforcée par un soutien continu et effectif en termes de **renforcement de capacités**. Ce soutien a pris la forme de formations sur la coordination humanitaire ou les principes de l'action humanitaire, mais également d'appui matériel, financier et/ou technique. Un

agent de la Direction Nationale pour le Développement Social est par exemple pris en charge par l'OIM pour soutenir la co-facilitation du travail de la Commission Mouvement de Populations. Le déploiement de capacités techniques au sein des ministères sectoriels pour soutenir la coordination est vu comme une bonne pratique en matière de localisation.

L'**espace humanitaire** étant de plus en plus restreint au Mali, la capacité opérationnelle de la communauté humanitaire est toutefois limitée. Il est à noter **le rôle crucial assumé par les ONG nationales** dans la fourniture de l'assistance humanitaire et de la protection aux populations vivant dans des zones peu accessibles du fait de l'insécurité et du contexte de conflit permanent. Les ONG nationales partagent régulièrement leur expertise et les leçons apprises en termes d'acceptation et d'accès humanitaire.

En termes de **coordination inter-clusters**, OCHA soutien l'implication croissante des ONG nationales et locales dans les mécanismes de coordination de la réponse humanitaire, notamment au niveau régional dans les forums tels que le Comité Régional de Coordination Humanitaire (CRCH) et le Groupe Inter Agence de Coordination (GIAC) qui regroupent les ONGs nationales et internationales, les autorités locales et les coordinateurs de clusters.

Au niveau de l'**Equipe Humanitaire Pays (EHP)**, un siège est octroyé à une ONG nationale afin de veiller à ce que les ONG nationales soient représentées au niveau stratégique et opérationnel le plus élevé afin d'influencer la prise de décision et de supervision de la réponse humanitaire.

Les **problèmes principaux en termes d'engagement des ONG nationales dans la coordination** demeurent l'accès aux mécanismes de financement humanitaire pour les ONG nationales, malgré les efforts entrepris par OCHA pour accompagner les ONG nationales à accéder plus facilement au fond commun humanitaire. Par ailleurs, les partenariats avec les ONG nationales prennent principalement la forme d'un modèle de sous-traitance. Enfin, la mobilité et le turn-over du personnel au sein des organisations nationales représente un obstacle pour un engagement et un suivi régulier au sein des mécanismes de coordination. Un support est également nécessaire pour renforcer la capacité technique des ONG nationales dans le domaine de la protection.

Bamako, Mali le 21 mars 2018